



AUDITIONS D'ACTEURS

8 juillet 2015 – Ce que la commission a entendu

Introduction

Les auditions d'acteurs se sont tenues mercredi 8 juillet 2015 à Criel-sur-Mer. Les acteurs invités en audition ont présenté en détail leurs positions (15 minutes de présentation), qui ont été débattues avec les autres acteurs et le public. Ces échanges ont permis d'approfondir les sujets, de prendre le temps d'entendre et de comprendre les différentes visions de l'avenir du territoire que défendent les différents participants.

La commission avait par ailleurs lancé un appel à "discutant", offrant à un acteur (ayant déposé un point de vue ou un cahier d'acteur) l'opportunité de réagir à l'issue de chaque séquence d'audition, en 3 minutes maximum, avant que la parole ne soit donnée au public.

Ce document souhaite faire la synthèse des échanges qui ont eu lieu entre les acteurs auditionnés, les discutants et le public. Il complète les présentations et vidéos que vous pouvez retrouver en intégralité sur le site du débat¹.

Auditions de la société des Eoliennes en Mer de Dieppe-Le Tréport

Après la présentation de Claude Midi, directeur de développement pour la société des Eoliennes en Mer de Dieppe-Le Tréport (EMDT), Patrick François du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Nord-Pas-De-Calais Picardie a amorcé la discussion en tant que discutant en demandant des détails sur le calendrier de financement bancaire du projet. En cas de refus, il demande si les pertes ont été évaluées. Claude Midi a répondu que la « *décision d'investissement* » interviendrait fin 2018 et serait une décision interne au groupe. Jusqu'en 2021, date espérée du début de la mise en service du parc, EMDT ne touchera pas de recettes et se financera donc sur fonds propres du groupement industriel : « *c'est une prise de risque de le part de l'investisseur attributaire* ». Les pertes ont été évaluées pour les deux projets de Dieppe-Le Tréport et Yeu-Noirmoutier : « *on estime que ce seront plus de cent millions d'euros qui seront dépensés* ». Si le projet de devait pas se faire ce serait une « *perte sèche* ». Claude Midi a rappelé qu'avant la décision d'investissement, il y avait encore plusieurs étapes : en janvier 2016, à la suite du débat public, le maître d'ouvrage devra rendre sa décision sur le projet : abandon, modification ou poursuite du projet. En juin 2016,

¹ <http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/auditions-dacteurs>

à la suite de la fin de la période de « *levée des risques* », ils devront revenir vers la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) pour les informer des modifications qu'ils envisagent de réaliser à la suite des études menées. En cas de modifications trop importantes, la CRE peut décider de leur retirer l'attribution de l'appel d'offres. En cas de validation de la CRE, ils devront ensuite avoir rendu, au plus tard en juin 2017, une étude d'impacts afin d'obtenir l'autorisation de construire. S'en suivra alors une enquête publique, puis la décision d'investissement.

Patrick François a ensuite demandé à partir de quand le prix de rachat garanti par l'État entrerait en vigueur : le jour du raccordement du parc ou en 2021 ? Claude Midi a répondu que le tarif de rachat entrerait en vigueur au moment où les industriels « déclenchent le tarif » c'est-à-dire lorsqu'ils estiment qu'ils sont prêts à produire les premiers kWh mais cela suppose de construire relativement vite pour pouvoir produire un maximum une fois qu'ils auront déclenché le tarif. L'appel d'offres leur impose d'ailleurs des seuils de construction avec échelonnement entre 2019 et 2023. Pour rappel, la durée d'occupation du Domaine Public Maritime est de 30 ans et la durée d'obligation d'achat de l'électricité, négocié dans l'appel d'offres est de 20 ans.

Patrick François a ensuite demandé ce qui était prévu pour le démantèlement du parc dans l'hypothèse où au bout de 20 ans, à la fin de la durée d'obligation d'achat de l'électricité par l'État, le parc s'avérait ne pas être rentable : « *est-ce qu'on attaque le démantèlement au bout de 20 ans ? Est-ce qu'on attend la fin de la concession de l'État de 30 ans ? Est-ce qu'on reste avec une friche pendant 10 ans ?* ». A propos de la rentabilité du parc au-delà des 20 ans d'obligation d'achat, Claude Midi a répondu qu'ils n'avaient pas de visibilité sur le tarif d'achat et feront des « *ventes spot* » sur le marché en fonction du prix auquel l'autorité voudra bien leur payer l'électricité mais que de toute façon, il était prévu de rediscuter du prix de rachat avec l'État au bout de ces 20 ans. Pour le démantèlement, Claude Midi a expliqué qu'ils avaient l'obligation de rendre le domaine « *en l'état* » et que cela nécessitait de prendre 5 ans pour un démantèlement de qualité et c'est pour cela qu'ils prévoient une exploitation sur 20 à 25 ans. A l'approche de la fin de la durée d'exploitation une « *clause de revoyure* » est prévue avec l'État. En effet, de nouvelles technologies apparues d'ici là nécessiteront peut-être de revoir ce qui avait été prévu à la base. Il n'exclut pas que l'État veuille prolonger le parc au-delà des 25 ans d'exploitation. Alain Trouessin, maire de Criel-sur-Mer a rebondi sur ces propos en demandant ce qu'il se passerait en cas de prolongation du parc de 10 ans. Claude Midi a précisé que la « *clause de revoyure* » prévoyait de « *se reposer la question dans 25 ans, en termes de pertinence, de production, de mix énergétique* » et que l'État réfléchissait actuellement à ce que les dispositions relatives à l'occupation du Domaine Public Maritime soient prolongées de 30 à 40 ans.

La problématique du démantèlement est revenue à travers une question de Frédérique Weisz, adjoint au maire de Dieppe qui a demandé si un financement avait été prévu pour cette opération. Patrick François a également demandé si le développement d'une « *filière de démantèlement* » avait été envisagée étant donné qu'il y en aura plusieurs à démonter en Europe dans les années à venir. Claude Midi a répondu que le coût du démantèlement était prévu financièrement par le provisionnement d'une somme minimum dans les comptes du projet abondée ensuite tous les ans. Dans le cadre de l'appel d'offres, définir les conditions du démantèlement était une obligation du maître d'ouvrage. Ils ont également l'obligation de

rendre le terrain « *en l'état* » c'est-à-dire au niveau de la surface au sol. La question des pieux se pose : selon Claude Midi, « *tout ce qui restera dans l'eau – comme des pieux forés – restera la propriété de l'Etat* ».

Un intervenant a ensuite demandé quelles étaient les formations à mettre en place concrètement pour que les emplois mobilisés en phase de construction « *bénéficient de manière prioritaire au tissu local et que ce ne soient pas des emplois du reste de l'Europe ou d'ailleurs* ». Claude Midi n'a pas tout à fait répondu sur la question des formations mais a précisé ce que voulait dire « *emplois mobilisés* ». Les 6 000 emplois dont les 1500 emplois directs ne sont pas tous pris sous la responsabilité du maître d'ouvrage mais d'Adwen. Ces emplois serviront à la construction des parcs d'EMDT mais ils espèrent aussi d'autres parcs, comme celui de St-Brieuc. EMDT a la responsabilité d'amorcer la création d'une filière et donne ainsi de la visibilité à son constructeur, Adwen. Charge ensuite à Adwen d'entretenir ces emplois et de gagner d'autres marchés, d'autres parcs. EMDT « *mobilise* » les emplois d'Adwen mais ne les crée pas.

Enfin, un intervenant a demandé à EMDT de préciser ce qui était prévu pour la maintenance du parc et Laurent Jacques, adjoint au Tréport a demandé sous quel pavillon seraient les bateaux de maintenance et quels seraient les statuts des marins sur ces bateaux. Claude Midi a répondu que, tel que le projet était prévu pour le moment, une base de maintenance principale était prévue à Dieppe et une base de maintenance secondaire au Tréport. Des études complémentaires devront être menées afin de confirmer ou non ce cas. A propos du pavillon des bateaux, EMDT souhaite que ce soient des bateaux de Dieppe et du Tréport avec « *des locaux dessus puisque les 125 emplois de maintenance seront occupés par les gens de la région* ».

Auditions de la ville de Dieppe et de la CCI Normandie-Picardie

Philippe Kavafyan, directeur France éolien en mer pour Adwen, le constructeur des éoliennes du projet, a ensuite orienté la discussion en tant que discutant sur l'innovation autour de la propulsion des bateaux qui pourrait se faire au gaz et prochainement à l'hydrogène, permettant aux pêcheurs d'être moins sensibles aux variations du pétrole et de faire une pêche plus durable. A travers la fiscalité que le parc va apporter, il souhaite faire de ce projet une opportunité pour « *amener l'innovation au service du monde de la pêche* ». Ceci a fait réagir Dominique Patrice, conseiller municipal à Dieppe qui informe que la propulsion à l'hydrogène ne pourra se faire que sur des bateaux neufs, alors que la flottille a une moyenne d'âge de 30 ans. Il raconte qu'un projet de chalutier à propulsion hydrogène a été avorté en raison des contraintes « *au niveau de l'administration* ». Patrick François a complété en précisant qu'une propulsion aux gaz marcherait mais qu'ils n'avaient jamais réussi à faire certifier les bombes faute de moyens et que l'Etat n'avait pas voulu prendre la certification à ses frais. Innover sur la propulsion des bateaux ne semble pas si facile même si une intervenante a précisé que des voitures hybrides gaz et carburant liquide avaient déjà été certifiées.

A travers la question du prix du carburant, Olivier Becquet du CRPMEM Haute-Normandie a souhaité savoir comment la compétitivité du parc avait été évaluée par rapport aux cours du pétrole et de leur évolution dans les années à venir. Philippe Kavafyan a répondu que les prix

du kWh pour les premiers appels d'offres étaient relativement élevés du fait de la création de filière mais que les prochains appels d'offres seraient « *avec une baisse effective des coûts associés* ». La profession est confiante dans la baisse des coûts de l'éolien en mer dans les prochaines années au regard des appels d'offres actuels à l'étranger qui prévoient un tarif deux fois inférieur aux appels d'offres français, mais également au regard des effets de volume et de la maturité que va acquérir ce secteur. Un intervenant a complété ce propos en expliquant que si on ne connaît pas l'évolution du prix du pétrole dans les années à venir, on sait que le prix du nucléaire va augmenter (coût de maintenance et de mise en sécurité ou coût du démantèlement). Le passage à un mix énergétique 100% énergies renouvelables ne sera pas neutre sur le prix mais « *est comparable au coût de l'électricité de l'énergie nucléaire* ». En cela, il estime que « *l'argument du prix ne peut être employé contre ce projet* ». Frédérique Weisz estime que de toute façon, il est nécessaire de réfléchir à une économie décarbonée dans un contexte de réchauffement climatique.

Par ailleurs, Philippe Kavafyan a tenu à réagir sur la proposition de zone alternative. Il a expliqué que réfléchir à une autre zone retarderait le projet de 5 ans et fragiliserait le plan industriel du Havre « *qui n'est pas indépendant de l'attribution du 2^{ème} appel d'offres* ». Ce report de calendrier fragilise la création d'emplois et la filière car il se répercute sur les fournisseurs (locaux) d'Adwen. A cela, Frédérique Weisz a répondu qu'il entendait l'argument du retard de 5 ans mais qu'il est du devoir de l'opérateur vis-à-vis des pêcheurs de « *donner un bon argument sur l'emplacement de la zone* ». Il pense que le parc doit être une opportunité pour la pêche artisanale de maintenir son activité.

Toutefois, Adwen a précisé qu'ils n'attendaient pas que les champs se construisent en France pour engager les sociétés de la région. Ils utilisent les champs qu'ils ont déjà à l'étranger pour consulter les sociétés françaises, notamment sur le parc éolien en mer de Wikinger. Après avoir visité les usines d'Adwen en Allemagne, certaines d'entre elles (APEGELEC et EREM notamment) sont déjà en train de remettre des offres pour livrer des composants. Aussi, ils ont lancé des AMI (Appels à Manifestation d'Intérêt) pour les prochaines machines de 8 MW grâce à l'outil CCI Business. Ils s'engagent à « *entraîner avec eux des compétences françaises pour que l'éolien en mer soit une opportunité pour créer des emplois en France* ». Malgré cela, Olivier Becquet du CRPMEM de Haute-Normandie ne semble pas convaincu et donne l'exemple du parc éolien de la Tamise où, malgré les constructions d'usines et de hangars sur le territoire, ce sont des Allemands et des Danois qui seraient venus y travailler. De même, les Hollandais ont des flottilles « *déjà averties* » alors que la France n'est pas un leader dans le transport maritime aujourd'hui. Laurent Jacques a rebondi sur ces propos en demandant d'avoir des garanties sur les usines du Havre et surtout sur les emplois prévus là-bas, « *sachant qu'Areva connaît des difficultés* ». A propos des usines au Havre, Philippe Kavafyan a répondu que « *le projet est en train de suivre son cours* » mais que le choix retenu pour St-Brieuc et Le Tréport de passer d'une machine de 5 à 8 MW, avait décalé le calendrier : plus grosses et prenant plus de place, elles seront livrées avec un peu plus de retard. Sur la viabilité d'Areva, Adwen a expliqué que ce dossier était « *indépendant de leur trajectoire sur l'éolien en mer* ». Leur partenariat avec Gamesa et leur expérience en Allemagne leur donne « *une base solide sur laquelle ils capitalisent pour rester et se développer dans un marché dont on voit la croissance en Europe* ».

A la suite des échanges, Patrick François a demandé où sera installé le prototype d'éolienne

de 8 MW. Philippe Kavafyan a répondu qu'il y aurait un prototype en Norvège et un aux Canaries car il y a « *des régimes de vent très intéressants pour y faire des certifications rapides* ». Cependant, Liseline Lavoine, élue du Tréport a fait remarquer qu'il serait difficile de constater l'impact visuel si la machine était à l'étranger. L'industriel a précisé que ces prototypes seraient dans un premier temps à terre et qu'un autre prototype serait installé par la suite sur les côtes françaises, en mer.

Enfin, Elodie Martini-Cousty de France Nature Environnement a demandé si les entreprises productrices des composantes des éoliennes « *envisageaient déjà la filière de démantèlement et de recyclage de ces composants* ». Philippe Kavafyan a répondu que le recyclage était intégré dès la conception : l'acier du mât, les matériaux composites des pales, les terres rares de la génératrice sont « *largement recyclables* » et que de toute façon, ils prennent en compte le besoin à terme de ramener et de recycler à terre puisque ce sont des obligations européennes. Aussi, Adwen a travaillé avec la société STX pour concevoir des fondations compétitives sur le plan environnemental. Les fondations de type « jacket » sont les plus faciles à démanteler et c'est le choix actuellement retenu pour St Brieuc et Le Tréport. Un intervenant demande à savoir quelles réflexions ont été menées sur l'installation de ces fondations dont l'impact est « *tout sauf neutre pour les mammifères marins, inquiétant, voire catastrophique* ». Adwen a répondu que les deux techniques (pilonnage ou forage) auraient des impacts en phase chantier mais très localisés dans le temps. Les observations faites (sur l'installation de fondation monopieu à l'étranger) prévoient un éloignement puis un retour de la faune une fois le parc installé.

Auditions des conseils régionaux de Haute-Normandie et de Picardie

François Thomas de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public) a introduit les échanges en demandant quelle était la coopération entre le lycée de Fécamp et Windlab à Amiens, tous deux établissements de formation aux métiers de l'éolien. Claude Taleb, conseiller régional de Haute-Normandie que le lycée de Fécamp n'était pas concurrentiel avec Windlab, que ce n'était pas souhaitable et qu'il fallait « *continuer de travailler en réseau* ». Christophe Porquier, conseiller régional de Picardie a répondu qu'il fallait que la question soit traitée « *en partenariat et en intelligence avec les collectivités* ».

Patrick Domenget, citoyen de Montivilliers a ensuite demandé si la fusion des régions (la Haute-Normandie avec la Basse-Normandie et la Picardie avec le Nord-Pas-De-Calais) allait changer leurs rapports dans ce dossier. Pour Claude Taleb, il n'y a pas de raison qu'ils n'arrivent pas à faire demain ce qu'ils font aujourd'hui sur deux régions voisines. En revanche, il est certain que selon lui, « *la question de l'éolien et des énergies marines renouvelables sera une question stratégique pour la future région normande* ». Christophe Porquier confirme que « *la grande région ne change pas la donne* ».

La question de l'emplacement de la zone du parc et, par capillarité, celle des emplois locaux ont suscité la controverse. Liseline Lavoine a demandé « *aux politiques* » de porter la voix des pêcheurs pour déplacer la zone. Une intervenante souligne que le poisson reviendra peut-être dans 10 à 15 ans mais que d'ici-là « *beaucoup de pêcheurs auront déposé le bilan* ». Claude Taleb a répondu que la région ne prétend pas être compétente en la matière, l'attribution de l'appel d'offres étant de la responsabilité de l'Etat. Selon lui, « *il est évident que la phase de*

construction sera une phase difficile à passer ». En revanche, il a affirmé en s'appuyant sur une étude l'université de Stockholm que l'impact du parc éolien sur la biodiversité et sur la ressource serait positif et que l'impact négatif sur la pêche n'était pas démontré. Il pense « *qu'on va tout perdre* » si on retarde le projet de 5 ans. Pour Christophe Porquier, « *c'est si on ne fait rien qu'il y aura des emplois détruits. C'est se priver de centaines de milliers d'emplois qui peuvent être créés dans le secteur de la transition énergétique* ». Selon lui, les emplois du tourisme et du commerce vont continuer à exister, étant des emplois induits mais d'autres vont se transférer et se convertir. La Région attache beaucoup d'importance à l'accompagnement de cette transition pour qu'il y ait « *le moins de casse possible* ». Concernant la détermination de la zone, il a précisé que la Région était associée à la consultation du troisième appel d'offres mais que c'est bien l'Etat qui déciderait du cahier des charges et de la détermination des zones.

Auditions de la ville du Tréport, de l'agglomération et de la CCI de Dieppe

Discutant de ces deux auditions, Patrick Domenget a initié la discussion en interrogeant les élus du Tréport sur leur projet de territoire. Il considère que celui-ci, basé sur la pêche et le tourisme a montré ses limites. Laurent Jacques, élu du Tréport, a lié directement l'activité de pêche à celle du tourisme, estimant « *qu'en enlevant la zone, on détruit la pêche du Tréport et le tourisme* ». Il souhaite que le parc soit pêchable mais il écoute les acteurs de la pêche qui ne souhaitent pas y naviguer car, selon eux, leur sécurité ne serait pas assurée. Ils attendent de discuter avec les affaires maritimes pour se prononcer. Selon Annie Leroy d'Ecologie pour Le Havre qui a interrogé la sécurité civile, les bases du Touquet et de Cherbourg, il ne semble pas qu'il y ait de problèmes pour que des équipes de secours interviennent dans le parc et des simulations auraient même été menées dans le parc de la Tamise en Grande-Bretagne. Elle a demandé à la CPDP d'interroger les autorités à ce sujet. Etienne Ballan a répondu que les éléments donnés par les autorités pour la réunion du 12 juin n'étaient pas tout à fait les mêmes : la Préfecture maritime prendra sa décision une fois que les Grandes Commissions Nautiques auraient rendu leur avis. Olivier Becquet a témoigné de la rencontre des comités de pêche avec les commandants de la Préfecture maritime : rechercher un homme en mer les oblige à patrouiller à 60 mètres, soit à mi-hauteur des éoliennes ce qui rend toute manœuvre difficile pour un hélicoptère d'autant plus que les accidents sont souvent de nuit ou par mauvais temps. Claude Midi, second discutant de cette audition est intervenu pour rappeler que pour l'instant, les parcs de Fécamp, Courseulles et St-Nazaire avaient reçu l'autorisation de pêcher - avec restrictions - mais y compris de nuit pour St-Nazaire. De plus, il informe que les parcs britanniques autorisent la pêche à la drague et au chalut et qu'à ce jour, aucun accident n'avait été identifié. Il souhaite répondre sur les interventions en hélicoptère : elles sont possibles, y compris de nuit, dans la mesure où ils peuvent arrêter les éoliennes pendant l'intervention.

A propos des impacts sur la filière pêche, Claude Midi a demandé les outils dont les acteurs du territoire disposaient pour qu'ils puissent travailler ensemble à la comptabilisation de ces emplois. Sur le tourisme, il a demandé : « *comment créer des opportunités, des structures d'accueil, de mise en synergies des acteurs pour développer le tourisme autour de ce projet ?* ». Pour répondre aux CCI qui ont parlé d'une « *montée en gamme des entreprises locales* », EMDT souhaite s'y associer notamment par l'utilisation de la taxe éolien : « *qu'avez-vous envisagé en termes de mode de gouvernance ? Quels projets ? Quelle structure pour aider à*

flécher la taxe vers les territoires ? ». Aussi, il demande s'ils ont des idées de « *mesures d'accompagnement* ». A cette dernière question, Christian Chupin de la CCI de Dieppe répond qu'ils ont des idées mais que c'est avec les acteurs directement qu'il faut poursuivre cet échange. A propos de la « *montée en gamme* » des entreprises, la CCI a déjà accompagné certaines d'entre elles pour obtenir des certifications leur donnant la capacité de répondre à des appels d'offres et d'être « *shortlistées* ». Elle a également lancé des « *mesures de gestion prévisionnelle de l'emploi* » afin d'identifier les salariés à former car l'innovation et les nouvelles technologies induisent de nouvelles compétences à acquérir. Aussi, il pense que les mesures d'accompagnement pourraient être utilisées via le cluster Dieppe Navals afin d'aider les entreprises qui le constituent à acquérir de nouveaux savoir-faire. Olivier Becquet a réagi sur ce dernier point, expliquant que certaines entreprises de ce cluster travailleraient davantage avec la pêche qu'avec les bateaux de maintenance du parc, voire que l'éolien ne leur apporterait rien.

Pour terminer, Elodie Martini-Cousty a demandé si des sites du Tréport étaient classés par la loi de 1930. Laurent Jacques a répondu que les villas du bord de mer étaient classées. Liseline Lavoine est intervenu pour dire que la région avait fait la démarche pour que les falaises soient classées au patrimoine mondial de l'UNESCO mais Patrick Domenget a précisé que ce classement se limitait aux falaises des environs d'Etretat.

Auditions de l'Agence des Aires Marines Protégées et des CRPMEM Haute-Normandie et Nord-Pas-De-Calais Picardie

Christophe Leblanc, discutant, directeur du développement local pour EMDT, a d'abord souhaité réagir sur les effets cumulés, évoqués lors de l'audition. Ils seront pris en compte dans la mesure où les aires retenues pour l'étude d'impacts sont suffisamment grandes pour intégrer les autres parcs éoliens. EMDT est soucieux de faire des études sérieuses avec des protocoles robustes. Il a ainsi interrogé l'Agence des Aires Marines Protégées pour savoir si la façon dont ils travaillaient leur paraissait pertinente et efficace. Morgane Remaud de l'Agence a répondu qu'à part la phase de levée des risques qui était « *assez courte* », la méthode et la collaboration avec les services de l'Etat et les établissements publics scientifiques étaient « *une bonne manière d'aborder les choses* ». Elle a recommandé de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux en amont et les a invités à les solliciter. Christophe Leblanc a ensuite demandé si l'Agence souhaitait être associée au projet de R&D sur le bruit et les aspects acoustiques du parc sur les mammifères marins. Morgane Remaud a répondu qu'ils n'étaient pas spécialistes mais qu'ils pouvaient les rediriger vers des centres universitaires qui traitent de ce sujet.

En outre, Christophe Leblanc a abordé la question des retours d'expérience et a invité l'Agence et les comités de pêche à travailler pour avoir un « *tronc commun* » de sujets pour lesquels les retours d'expérience sont importants mais pour Florent Mahé du CRPMEM de Haute-Normandie, les comparaisons avec les expériences en Mer du Nord ne sont pas pertinentes. Selon lui, le meilleur retour d'expérience serait celui de Fécamp.

Par ailleurs, Etienne Ballan de la CPDP a demandé si la zone alternative proposée par les pêcheurs posait des questions de vigilance particulière sur le plan environnemental. L'Agence des Aires Marines Protégées émet effectivement des réserves car le parc se situerait alors

dans une Zone de Protection Spéciale qui compte déjà un parc éolien et craint des impacts cumulés importants.

Aussi, Christophe Leblanc a fait part de ses doutes quant à la volonté des pêcheurs de travailler à ce que le parc soit autorisé à la navigation suite aux différents témoignages entendus lors des auditions. Florent Mahé a répondu qu'ils travailleraient pour que la pêche ne soit pas interdite de nuit comme à Fécamp car « *interdire la pêche de nuit revient à interdire tout type de pêche* ». Sylvie Barbier d'Ecologie pour le Havre a vivement contredit cet argument car selon elle, ce serait interdire un type de pêche et non toute la pêche. Elle rappelle que le parc pourrait être une « *protection de la petite pêche par rapport à la grosse pêche* », ce que soutient également Patrick Domenget : « *pour des raisons de sécurité, on peut autoriser la navires de petite taille et en exclure les gros* ». Patrick François a répondu qu'il était de sa responsabilité de travailler à ce que le parc soit pêchable mais qu'il ne pourrait garantir qu'il sera pêché. En tout cas, il est indispensable qu'il le soit pour les petits bateaux. Enfin, Sylvie Barbier a tenu à nuancer la présentation de Florent Mahé dont les chiffres incluaient ceux de la pêche industrielle, ce que Florent Mahé a justifié par le fait que les comités représentent tous les pêcheurs, dont ceux de la pêche industrielle. En revanche, ce sont bien 100 navires de pêche côtière qui travaillent sur zone et 1600 emplois directs et indirects issus de la pêche côtière.

Auditions des débats-mobiles, France Nature Environnement et STOP EPR, ni à Penly ni ailleurs

Patrick Domenget a interrogé la CPDP pour savoir si les débats-mobiles avaient permis une augmentation de la fréquentation des réunions et du site internet, et a demandé des précisions sur les paroles recueillies, relatives à la transition énergétique. Etienne Ballan a répliqué que l'objectif du débat-mobile n'était pas d'amener les gens dans un autre espace. Sa logique est davantage de constituer un autre espace venant compléter les espaces existants. L'impact n'est pas significatif en termes de fréquentation mais il l'est en termes de diffusion de l'information sur le territoire. David Prothais, secrétaire général de la CPDP a complété en expliquant qu'il y avait un relatif consensus sur la nécessité de la transition énergétique, que c'était « *l'actualité du moment* », mais que le public se positionnait pour autant différemment sur la pertinence de l'éolien en mer, pour les raisons évoquées dans la présentation.

Claude Midi a souhaité revenir sur plusieurs points abordés par FNE et STOP EPR. Il a précisé que les mesures de compensation n'interviendraient qu'une fois l'étude d'impacts réalisée. Il y aura un impact sur la pêche car elle sera interdite en phase chantier mais les pertes estimées n'ont pas encore été chiffrées. Ils travaillent également sur des mesures d'accompagnement et appellent de leurs vœux un mode de gouvernance locale qui permettrait d'arbitrer et de faire émerger les projets à financer.

A propos de l'épargne participative, Claude Midi a expliqué que c'était un sujet mais « *qu'il n'est pas encore sur la table* » pour eux. Ils ont commencé à établir des contacts avec des acteurs pouvant prendre part au financement et à réfléchir à des initiatives de crowdfunding. La principale difficulté se joue au niveau du calendrier dans la mesure où il faut qu'ils aient la certitude de trouver des acteurs du territoire intéressés par ce projet d'ici fin 2018.

En outre, il a insisté sur la nécessité « *d'éviter, réduire, compenser* » mais surtout de suivre et pour cela, de réunir « *un certain nombre de sachants* » pour les éclairer sur des décisions qu'ils pourraient prendre dans le domaine de l'environnement ou autre. Ils continueront de travailler avec les pêcheurs « *dans l'écoute et la concertation* », bien qu'ils soient contre le projet.